

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU Vendredi 19 mars 2021

Présents : A. Flacher, J. Gery, ML. Navez, J. Limone, J. Giraud, N. Degand, P. Dupinay, E. Blanc, A. Cluzel, J. Brunet, M. Rouchouse, et V. Canet.

Excusé : O. Cazeneuve, Y. Grange

Secrétaire de séance : V CANET

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉHABILITATION DES LAGUNES DU BOURG ET TRAVAUX SUR COLLECTEUR EXISTANT.

Pour essayer d'obtenir un maximum de financements, il faut établir une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Accord du conseil.

AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CENTRE DE LOISIRS « AU PAYS DES ENFANTS » (ROISEY-BESSEY-VÉRANNE-ST APPOLINARD)

Suite à un contrôle de la CAF, il est apparu que le centre de loisirs de Véranne (temps de repas) bénéficiait d'une aide de la CAF sans qu'une participation soit demandée aux familles concernées. De ce fait, la CAF a suspendu ses aides jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021. La SPL du Pilat Rhodanien qui gère le fonctionnement des centres de loisirs a donc demandé à la commune de Véranne une participation complémentaire afin d'équilibrer son budget (idem pour la commune de Roisey). Afin d'entériner cette situation, un avenant à la convention de base doit être établi. Accord du conseil.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière de la CAF pendant le temps de midi, les 2 communes concernées devront instituer une participation financière des familles.

INFORMATIONS SUR LES NOUVELLES MODALITÉS DE FISCALITÉ LOCALE ET RÉFLEXION SUR LES TAUX D'IMPOSITION 2021

À partir de 2021, 80 % des foyers ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restant en seront progressivement exonérés de 2021 à 2023. Mais la taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure et les communes continueront à la percevoir.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les autres résidences, la réforme prévoit que les communes encaisseront dès 2021, la taxe foncière bâtie perçue auparavant par le département.

Au cas où la taxe départementale ne suffirait pas à combler le manque, l'Etat s'est engagé à compenser, à l'euro près, la différence, par le biais d'un coefficient correcteur.

A partir des bases d'imposition communales, un exemple de calcul (approximatif car nous ne disposons pas de toutes les données fiscales) est donné par le maire.

Cependant, d'ores et déjà nous constatons sur les comptes 2020 que des dépenses

supplémentaires pérennes, dues à la crise sanitaire, vont impacter les finances communales, à savoir :

- Frais de personnel supplémentaire pour le nettoyage des salles de classe (1700 euros)
- Produits d'entretien (2400 euros)
- Chauffage en raison des aérations fréquentes des salles de classe (450 euros)
- Divers : eau, redevance incitative pour 150 euros

TOTAL 4700 EUROS

Pour trouver ces recettes supplémentaires, une hausse du taux d'imposition du foncier bâti devra être envisagée et précisée lors de la séance de vote du budget. Le passage du taux d'imposition actuel de 13.16 % à 14.16 % dégagerait une recette supplémentaire de 5 à 6000 euros pour la commune. Les contribuables locaux verraient, quant à eux, l'impôt foncier augmenter dans une fourchette moyenne de 16 à 18 euros. (selon la valeur locative cadastrale de leur habitation)

DRIT DE PRÉEMPTION URBAIN EXERCÉS PAR LE MAIRE, AU NOM DE LA COMMUNE

- Maison + terrain à Choron
- Terrain à construire, route du Tracol (bourg)
- Aire naturelle de camping du Cottet
- Terrain constructible au Cottet

Aucun droit de préemption n'est exercé par la commune sur ces parcelles.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2020 (BUDGET COMMUNES ET ASSAINISSEMENT)

Commune : excédents de 82612.15 euros en fonctionnement et 62618.48 euros en investissement. Seront repris en section investissement du budget 2021

Assainissement collectif : 695.15 euros en fonctionnement et 120989.19 euros en investissement. Seront repris en section investissement du budget 2021

PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Demandé à chaque commune et concerne la protection de la population.

1. ***Les risques encourus dans notre commune concernent :***

- les mouvements de terrains
- les feux de forêts
- les risques industriels (zone SEVESO couloir de la chimie)
- le risque nucléaire
- Les intempéries

2. ***Gestion des annuaires et mises à jour***

3. ***Affectation des personnes de la mairie aux différents postes et service en cas d'urgence***

- DOS : Direction Opérations spéciales
- Poste de commandement communal statique (coordination logistique)
- Cellule – Terrain

TAILLE D'ENTRETIEN DES TILLEULS COMMUNAUX : CHOIX DU PRESTATAIRE

2 devis sont parvenus en mairie. Le conseil retient celui de l'entreprise BOSC de Peaugres pour la somme de 850 euros. Les travaux auront lieu l'hiver prochain.

RÉHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE PÉLUSSIN

L'ouverture est prévue pour le mois de juin si les conditions le permettent, en fonction du protocole sanitaire. Il n'y aura pas d'accueil de scolaires cette année.

Afin de définir quel type de structure devra être créée dans le cadre de la réhabilitation de la piscine actuelle, la communauté de communes souhaite savoir si les communes s'engageront à envoyer les enfants de leurs écoles à Pélussin.

En effet, si les scolaires du canton se dirigent sur le site de Pélussin, il sera nécessaire d'ouvrir plus longtemps pour assurer des plages horaires à tous (ouverture mi avril probable). Il faudra également prévoir un dôme de couverture ce qui renchérit le prix de la réhabilitation. Les premières estimations pour cette réhabilitation/mise aux normes font état de 1.5 à 2.5 millions d'euros. Ce chiffre sera bien entendu affiné et précisé. Il ne s'agit pour l'instant que d'une évaluation approximative.

Le conseil est d'accord pour que les enfants du village suivent leur cycle de natation à Pélussin, la Directrice de l'école a été naturellement consultée avant de prendre cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – COURRIERS

Plusieurs points ont été abordés :

- Point sur la vaccination à Saint Pierre de Boeuf et l'organisation des vaccinations pour les personnes de notre commune.
- Elections le 13 et 20 juin (Départementales et Cantonales) : le maire demande à tous les conseillers présents de « bloquer » ces 2 dates car 2 scrutins auront lieu ce jour là (départemental et régional) et les bureaux de vote devront être doublés
- Subvention prolongée pour la réalisation de nouveaux WC publics
- CCAS : 2 subventions allouées pour la conduite senior et le théâtre (1000 euros par l'Etat et 1700 euros par le département de la Loire)
- Devis téléphonie pour la mairie : ils sont en cours
- Abribus dégradé du cimetière : la région AURA, compétente en matière de transport et de mobilité a donné son accord et nous installera un nouvel abri bus en bois. La commune devra, de son côté, revoir la dalle de sol auparavant.
- Goudronnage Mérigneux : commandé auprès de l'entreprise BUFFIN ; finalement le réseau d'eau potable sous voirie ne nécessite pas son remplacement
- Jonathan Brunet fait remonter plusieurs remarques qui lui sont parvenues, à savoir :
 - Installation d'un miroir pour rendre plus facile l'accès à la RD503 par la rue de la Forge : le maire indique que, jusqu'à maintenant les miroirs installés l'ont été aux frais des particuliers demandeurs
 - Fleurissement du village : à étudier (emplacements, qui fait quoi ?)
 - Moteurs des bus scolaires qu'il conviendrait d'arrêter lorsque ceux-ci stationnent devant l'école : le maire indique que les personnes qui constatent cette situation (parents d'élèves ou autres personnes) ont toute latitude pour en faire la remarque au conducteur)
 - Sécurisation du mur de la Madone, place du Piorard : aucune chute ni accident n'est à noter ; par ailleurs, il convient également que les jeunes enfants restent sous la surveillance constante de leurs parents pour éviter tout problème de ce genre.

- Etude de la réhabilitation d'un chemin rural suite à la demande d'un particulier : un groupe de conseillers se rendra sur place pour étudier la faisabilité, avant de se prononcer
- Table de pique-nique de Ste Blandine à changer
- Installation d'une table de pique-nique sous le tilleul de l'église
- Contrats aidés : embauche ponctuelle pour suppléer notre agent technique, ceci afin d'accomplir des travaux de peinture et autres tâches en attente.

Prochain conseil municipal prévu le 9 avril

1/4